

**Délibération N°16**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Seize Janvier à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 10 Janvier 2024 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. MARQUET (pouvoir du titulaire M. POUZERAT)
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.  
Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX  
Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES

Absente :

Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques  
virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants  
inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en  
section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

**OBJET :**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°  
4 AU BUDGET 2023.**

Délibération – Conseil Communautaire du mardi 16 janvier 2024

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 AU BUDGET 2023

**- BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS n°39900 (n°3) :**

Rajout de 660 € en dépenses d'investissement sur le compte 3555 - Stock de terrains aménagés et en recettes de fonctionnement sur le compte 71355 – Variation de stock de terrains aménagés

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
023	Virement à la section d'investissement	0,00	+ 660,00	660,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 660,00</b>	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
71355 / 042	Variation des stocks de terrains aménagés	2 700,00	+ 660,00	3 360,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 660,00</b>	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
3555 / 040	Stocks de terrains aménagés	2 700,00	+ 660,00	3 360,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 660,00</b>	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	+ 660,00	660,00
<b>TOTAL</b>			<b>+ 660,00</b>	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°4 au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 26 JAN. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 17 JAN. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"